



**PROCES VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA  
Du mercredi 6 avril 2022**

**Président** : Yann MADELINE  
**Secrétaire de séance** : Samantha Foulon

**Participants :**

MM Yann Madeline (SARP OSIS), Florence Mignot (SARP OSIS), Christophe Alary (SARP OSIS), Boris Dréant (SARP OSIS), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Yves Pajot (KAERCHER), Ludovic Serraille (SARP OSIS), Gilles Giora (IDETEC), Philippe Meyer (SGA MEYER), Daniel Berthe,

MM Samantha Foulon, Alban Raimbault, Charles Le Boulanger (FNSA).

**Administrateurs en visio:**

Alexandre Giudicelli (SARP OSIS), Bernard Nucci (Malezieux), MM Claude Moreau (Rivard), Eric De France (Malézieux), Jean-Jacques Bonnefond (SARP OSIS), Jean-Luc Robin (SODI SARP), Olivier Taxil (Fayence assainissement), Marc-Olivier Houel (SARP OSIS), Laurent Barbieri (Malezieux), Fabrice Erval (SARP OSIS) Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Emmanuel Parent (MPE).

**Administrateurs excusés et pouvoirs :**

André Rouet (La THP) pouvoir à Claude Moreau (CMD), Thierry Guillou (SAM) pouvoir à Yann Madeline, Christine Bérard (CB Conseil) pouvoir à Emmanuel Parent (MPE), David Peralta (Assainissement 81) pouvoir à Yann Madeline, Alfred Meguerdidjian (Huwer), Emmanuel Roche (ORTEC), Damien Becquet (APLICA) pouvoir à Yann Madeline, MM Philippe Maillot (Maillot/VIAM), Stuart Harwood (PBS/S3C), Gilles Carvallo, pouvoir à Yann Madeline, Thomas Watrin (SARP OSIS), Vincent Delbecq (SANET BUTIN), Odon Willaume (SAS Willaume), Claude Blanc (APLICA), Xavier Labat (Groupe Labat).

## Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du CA du 4 janvier 2022
- 2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération: Identité fédérale, sujets sociaux.
- 3- Point sur les travaux des syndicats, commissions fédérales et le S3C : SNEA (Qualitass), SYNCRA (Révision CCTP), SMI2D (Track déchets, S3C), la commission technique sécurité, SYNABA
- 4- Congrès FNSA 2022 et salons
- 5- Etat financier
- 6- Questions diverses

Yann Madeline se réjouit de constater que la moitié des administrateurs est en présentiel et l'autre moitié en visio. Il présente l'ordre du jour, donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10H10. Il précise qu'un CODIR a eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril dernier.

### **1- Approbation du PV du CA du 4 janvier 2022**

Sans remarque particulière, le PV du CA de la FNSA du 4 janvier 2022 est approuvé par les membres du Conseil d'Administration de la FNSA.

Yann Madeline donne la parole à Christophe Alary pour le point social.

### **2- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération**

#### **2.1 Point social**

Christophe Alary précise que les travaux de la commission sociale se déroulent dans un contexte particulièrement inflationniste dont le niveau n'a pas été atteint depuis plus de 40 ans.

Il revient sur le suivi des travaux depuis le 4 janvier dernier.

Concernant les NAO, Christophe Alary rappelle qu'un avenant sur les minima sociaux a été conclu le 18 janvier 2022, avec une application au 1<sup>er</sup> mars 2022. Cet avenant réévalue les minima conventionnels à + 3% sur la partie fixe et la partie variable. Et +10% sur les astreintes, les indemnités repas et de nuit étant réévaluées à hauteur du plafond URSSAF. Il précise que nous sommes en attente d'extension de cet avenant signé par la CFDT et l'UNSA.

Néanmoins, ce contexte inflationniste aura pour conséquence un ajustement automatique du SMIC, en principe au 1<sup>er</sup> mai 2022, entre +2,4% et +2,6%. Actuellement de 1 603 euros bruts par mois, le Smic devrait ainsi se situer dans une fourchette comprise entre 1 641 et 1 647 euros au 1er mai. En net, il passerait donc de 1 269 euros à 1299-1 304 euros, soit une augmentation de 30 à 35 euros.

Afin d'anticiper les demandes des partenaires sociaux de la branche, il a été proposé, aux membres du CODIR, différents scénarii sur l'évolution de la grille des minimas sociaux de la CCN AMI. Il a été décidé d'exclure une éventuelle renégociation de la totalité de la grille (partie fixe et partie variable). Il est proposé, en revanche, de supprimer le coefficient 160 et de fixer le coefficient 170 à hauteur du montant du futur SMIC, le reste de la grille restant inchangé.

Concernant l'accord PRO A, Christophe Alary précise qu'il a été signé, par toutes les organisations syndicales représentatives de la branche, le 18 janvier 2022 et qu'il est en cours d'extension. Cet accord, une fois étendu, permettra aux salariés en poste dans les entreprises de la branche de pouvoir bénéficier d'une formation diplômante certifiante. L'accord définit strictement les diplômes pouvant être acquis par ce biais, par les salariés.

Concernant le CQP (certification de qualification professionnelle) AMI, Christophe Alary précise que sa réécriture et son inscription au RNCP par France Compétences, nécessaire pour être reconnue aussi bien en interne qu'en externe, reste un travail au long cours. La rédaction des référentiels nécessitera une collaboration de l'OPCO EP pour la partie ingénierie de certification, mais aussi, des « sachants » métiers sur le terrain au sein des entreprises adhérentes, pour le contenu formation.

Concernant le contrat d'études prospectives (CEP) avec la DGEFP, l'OPCO EP et les 3D, Christophe Alary précise que le but de ce CEP est de pouvoir se projeter dans les années futures notamment en termes de compétences et de recrutement. Il informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA qu'une cartographie des métiers est réalisée par le cabinet prestataire CG conseil et qu'elle a fait l'objet d'une étude par les partenaires sociaux, notamment lors d'une réunion le 5 avril dernier, de manière consensuelle notamment quant à la détermination des familles de métiers dans la branche AMI. 3 familles de métiers ont donc été définies: la famille de métiers « intervention technique », la famille de métiers « support technique + QHSE » et, la famille de métiers « autres fonctions support et management ».

Cette cartographie des métiers avait été, en parallèle, étudiée par un groupe patronal (différentes entreprises adhérentes de toutes tailles ont pu participer) afin d'amorcer les travaux relatifs aux classifications prévus pour 2022.

En effet, ce travail sur la cartographie servira de base de travail pour faire évoluer, de manière paritaire, la grille de classifications de la CCN AMI. L'idée n'est pas de révolutionner cette grille mais d'en simplifier la lecture et de la faire évoluer notamment par la mise en place d'emplois repères.

Pour ce faire, les membres du CODIR ont proposé que la commission sociale se fasse accompagner par le cabinet d'avocats Barthélémy qui connaît parfaitement ce type de sujet.

Par ailleurs, Samantha Foulon, précise que les membres du CODIR proposent aussi de se faire accompagner par ce même cabinet pour une consultation relative au régime social de l'indemnité conventionnelle de repas (prime de panier). Cette consultation sera, par la suite, diffusée à l'ensemble des entreprises adhérentes afin d'avoir de manière claire et écrite une réponse sur ce point.

Concernant le bilan Social de la branche pour 2021, Samantha Foulon rappelle que tous les ans, la FNSA prend un CDD pour établir ce bilan. Mais que cette année, la FNSA n'a pas trouvé de candidat pour cette mission. Les membres du CODIR proposent donc d'avoir recours à un organisme extérieur pour collecter les données du questionnaire et établir le bilan social sur le modèle existant. Il s'agit d'un organisme choisi par de nombreuses fédérations pour cette tâche. Le devis proposé

est d'environ 7 500 euros (contre un CDD de deux mois au smic). Elle précise que cela évitera aussi une certaine marge d'erreur de calcul et de formules de calcul et donnera une certaine légitimité au bilan social.

**Les membres du Conseil d'Administration de la FNSA acceptent l'accompagnement de la commission sociale par le cabinet Barthelemy pour les travaux relatifs aux classifications et à la consultation relative à l'indemnité conventionnelle de repas. Ils valident par ailleurs, le recours à un organisme extérieur pour l'établissement du bilan social de la branche pour 2021.**

Yann Madeline remercie Christophe Alary et donne la parole à Alban pour le sujet de l'identité fédérale.

## **2.2 Point identité fédérale (PJ)**

Yann Madeline retrace l'historique des travaux sur l'identité fédérale entamés il y a presque 18 mois. Suite à la présentation réalisée lors du congrès FNSA 2021 à Toulouse, des échanges approfondis ont été consacrés afin d'obtenir le ressenti et les commentaires des adhérents sur les propositions. Outre un accueil positif pour un changement d'identité, pour une modernisation (ce que nous avons perçu lors des GT), « MAIAGE » est principalement ressorti (Maintenance industrielle assainissement et gestion environnementale).

L'idée de base est d'abandonner l'acronyme FNSA dont l'utilisation n'est pas moderne, pour éviter la confusion avec la FNSEA, et pour sortir de l'unique référence à l'assainissement, les activités de la branche étant beaucoup plus vastes.

Depuis le début d'année, un travail a été effectué pour définir la raison d'être et la mise en œuvre factuelle de cette transformation.

Alban Rimbault a su verbaliser la raison d'être de la fédération et remettre en perspective ses valeurs. Ces dernières ne sont pas nouvelles ni réinventées mais juste posées par écrit et mises en avant.

Dans les prochaines semaines, il conviendra de jalonner la direction dans laquelle la fédération se dirigera en termes d'investissements et de communication.

Dans ce sens, Alban Rimbault présente aux membres du Conseil d'Administration de la FNSA, la raison d'être, les éléments de langage ainsi que le plan de communication pour MAIAGE (cf .PJ).

Yann Madeline remercie Alban Rimbault pour ce travail important et pertinent de fond et ajoute qu'il sera nécessaire de faire valider différentes choses sur la raison d'être car les entreprises adhérentes savent, mieux que personne, ce qu'est notre secteur d'activité. Par ailleurs, il précise qu'il sera nécessaire de se rapprocher d'un cabinet conseil afin d'être accompagnés notamment sur le plan médiatique, et qu'il faudra donc prévoir un budget pour ce projet. Le lancement de la nouvelle identité est prévu pour septembre avec une officialisation lors du congrès et un lancement de manière effective en fin d'année 2022.

**Les membres du Conseil d'Administration de la FNSA prennent acte du suivi des travaux portant sur l'identité fédérale et approuvent les projets d'avancement. Ils confirment la nécessité d'être prudents pour éviter, demain,**

**certains écueils. Même si la FNSA fonctionne telle qu'elle existe aujourd'hui, il reste nécessaire de la faire évoluer.**

Yann Madeline remercie les différents administrateurs ayant participé aux travaux ainsi qu'Alban Raimbault, et passe la parole à Bernard Nucci pour les travaux du SNEA.

### **3- Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales**

#### **3.1 Travaux des syndicats**

##### **➤ SNEA**

Concernant QUALITASS, Bernard Nucci précise que deux axes de travail vont être menés en parallèle : la mise en place d'une commission de travail en charge de la rédaction du référentiel QUALITASS chapitre par chapitre pour être complété et la constitution d'un groupe de travail en partenariat avec l'ASTEE comme cela avait déjà été fait avec le SYNCRA il y a plusieurs années. Ce groupe sera composé en nombre important de membres du SNEA afin de garder la main, ainsi que de représentants de l'ASTEE, des agences de l'eau, de l'Association des Maires de France (etc..) pour leur laisser la possibilité de contribuer et faire ainsi bénéficier la certification QUALITASS d'une certaine légitimité notamment à l'extérieur (donneurs d'ordre). Elle sera alors davantage reconnue tout en étant portée par le SNEA et la FNSA. L'ASTEE est d'accord pour participer à ces travaux.

Yann Madeline ajoute qu'il est effectivement nécessaire de voir Qualitass évoluer aux risques sinon de la voir disparaître. Il confirme que cette volonté d'ouverture vers l'ASTEE dépossèdera probablement le SNEA de la maîtrise totale de Qualitass mais permettra de lui donner un certain souffle et une certaine profondeur.

Daniel Berthe complète les propos relatifs à Qualitass en précisant que certains membres du SNEA ont pu participer au « dépouillement » des dossiers Qualitass lors d'une précédente séance de travail afin de se rendre compte des difficultés d'étude de certains dossiers un peu « éparpillés » en termes de documents transmis; d'où la nécessité, dorénavant, de demander des dossiers davantage formalisés.

Concernant le CA SNEA du 7 avril, Bernard Nucci informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA que celui-ci est reporté à une date ultérieure.

Yann Madeline remercie Bernard Nucci et propose de passer aux travaux du SYNCRA.

##### **➤ SYNCRA**

Gilles Giora présente les travaux du SYNCRA.

Concernant les travaux du SYNCRA/ASTEE, Gilles Giora précise que le CCTP Etanchéité est finalisé. Ce dernier part en relecture au sein du groupe de travail «Charte Qualité Réseaux » de l'ASTEE. Cela marque le début de la révision des CCTP Compactage. Le calendrier est établi jusqu'en Juin 2022.

Concernant l'évaluation du Personnel accrédité, Gilles Giora ajoute que le questionnaire ITV est validé par le Conseil d'Administration du SYNCRA et que le lancement vers les adhérents est donc imminent.

Par ailleurs, il complète en annonçant qu'un questionnaire technique de consultation des adhérents est en préparation ; l'idée est d'établir un suivi routinier d'éléments factuels pour dessiner le paysage économique des organismes de contrôles COFRAC selon une périodicité à établir.

Enfin, Gilles Giora informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA qu'une rencontre entre l'OIEAU et le SYNCRA a eu lieu le 31 mars dernier. Les échanges ont principalement porté sur la nécessité de créer un groupe de travail pour modifier et mettre à jour la formation des contrôleurs.

Yann Madeline remercie Gilles Giora et donne la parole au SMI2D.

### ➤ **SMI2D**

Jean Luc Robin informe les membres du Conseil d'Administration du suivi de la mise en place du dispositif Trackdéchets auprès des adhérents et des non adhérents de la branche en rappelant le contenu de la démarche et la période de tolérance qui prendra fin le 31 mai prochain. Des précisions régulières ainsi que des notes relatives aux modalités de fonctionnement, et des rappels relatifs aux sessions de formation (en replay) Trackdéchets ont été diffusées. Il est également possible de questionner la plateforme Trackdéchets en envoyant un email à l'adresse suivante : [hello@mail.trackdechets.beta.gouv.fr](mailto:hello@mail.trackdechets.beta.gouv.fr)

Concernant la transmission du registre des déchets, le Ministère de la transition écologique a précisé que la période de tolérance fixée jusqu'au 30 juin est prolongée de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2022.

Jean Luc Robin précise également les travaux en cours au sein du S3C en l'absence de Stuart Harwood et notamment l'enregistrement au répertoire spécifique, géré par France Compétence, de plusieurs certifications (du niveau opérateur pompage, haute pression et décapage). L'enregistrement des certifications permet aux entreprises qui le souhaitent d'utiliser le compte CPF de leurs salariés pour financer les certifications S3C opérateur. Par ailleurs, les travaux en cours concernent la préparation des notes complémentaires pour l'enregistrement des niveaux Chefs de bord, Technicien expert et coordinateur Travaux pour dépôt un des dossiers le 11 avril prochain.

Il ajoute que le passage à la dématérialisation des examens grâce à l'utilisation de tablettes a permis d'alléger le formalisme. Le S3C continue à promouvoir les bonnes pratiques du nettoyage industriel dans le monde entier et poursuit ses travaux au sein du Global Industrial Cleaning.

Enfin, Jean Luc Robin ajoute que le bilan du S3C est positif avec une forte reprise d'activités (sessions d'examens) en 2021.

Yann Madeline remercie Jean Luc ROBIN et passe la parole à Claude Moreau pour les travaux du SYFFA.

### ➤ **SYFFA**

Claude Moreau fait un retour sur le Conseil d'administration du SYFFA qui s'est déroulé le 31 janvier dernier avec une présentation de sa feuille de route pour les trois prochaines années. Le SYFFA apportera son soutien pour faire la promotion de la nouvelle identité fédérale auprès des clients et des équipementiers non adhérents.

Le SYFFA propose de devenir le référent technique du S3C. Dans le cadre des vérifications annuelles des matériels, Claude MOREAU ajoute que plus de 150 matériels ont été vérifiés par les inspecteurs matériels suivant les exigences du S3C. Il indique qu'un groupe de travail « Flexible haute pression, pompage et accessoires » a été mis en place et sera en charge d'examiner les problèmes rencontrés par les utilisateurs, prestataires de services, membres du SMI2D mais également par les fabricants et fournisseurs de ces produits.

Enfin, Claude Moreau indique que le SYFFA n'organisera pas d'exposition de matériel (FNSA expo) avant 2024, en raison de l'organisation du salon POLLUTEC en 2023.

Yann Madeline remercie Claude Moreau la parole à Emmanuel Parent, en l'absence de Christine Bérard, pour les travaux du SYNABA.

### ➤ **SYNABA**

Emmanuel Parent expose les différents points pour le SYNABA.

Concernant les pros de l'ANC, le SYNABA contribue au sein du Groupe de Travail « Règles Professionnelles », en tant que prescripteur et acteur clé d'un ANC durable, pour la mise en œuvre des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques (dits dispositifs agréés).

Par ailleurs, Emmanuel Parent indique qu'un groupe de travail « Communication » se met en place au sein du SYNABA, dont l'objectif est de rendre vivant les échanges entre adhérents « vendredi du SYNABA » (communication interne) et de produire des connaissances sur les problématiques ANC avec le point de vue SYNABA.

Yann Madeline remercie Emmanuel Parent et propose, en l'absence de Damien Becquet pour APLICA, à Daniel Berthe d'intervenir pour la Commission technique et sécurité.

## **3.2 Travaux des commissions**

### ➤ **Commission technique et sécurité**

Daniel Berthe revient sur l'actualité de la CTS.

- **Mono-opérateur**

Daniel Berthe indique que la note d'information concernant le mono-opérateur est en cours de validation par les membres du groupe de travail et sera proposée lors d'un prochain Conseil d'Administration pour validation avant diffusion.

- **Loi prévention santé au travail**

Daniel Berthe informe les membres du Conseil d'Administration de la FNSA qu'une circulaire d'information intitulée « La loi santé et le DUERP » a été diffusée aux adhérents le 6 mars dans FNSA~hebdo avec un rappel des objectifs de la loi santé, les changements que cela entraîne pour les entreprises, la mise en forme du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et les outils que la FNSA met à la disposition des adhérents. Le GT Loi Santé au travail finalise actuellement la mise à jour du guide d'aide à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels. Il conviendra prochainement de réfléchir aussi sur les expositions collectives ainsi que sur les poly expositions chimiques.

Une information importante est diffusée aux adhérents ces dernières semaines sur cette thématique santé au travail afin de les sensibiliser.

Daniel Berthe termine en informant les membres du Conseil d'Administration de la sortie, du registre spécifique, de la formation CATEC. Celle-ci a pour conséquence immédiate de rendre impossible le financement de cette formation par le biais du CPF (compte personnel de formation). Une réflexion aura donc lieu prochainement entre la CNAM et l'INRS sur ce sujet.

Yann Madeline remercie Daniel Berthe pour son intervention ainsi que les membres du groupe de travail pour leur investissement.

#### **4. CONGRES FNSA**

Yann Madeline informe les membres du Conseil d'Administration que le congrès fédérale 2022, sans élection, ni FNSA expo, s'annonce assez léger. Il propose de tester un nouveau modèle de « journées techniques » sur celui proposé par la CS3D à ses adhérents.

Il précise qu'il s'agit, sur une journée, d'organiser une succession d'interventions courtes et rythmées sur des thèmes techniques, d'expertise, mais aussi sur le contexte économique, plus large, lié à la branche. Cette journée sera aussi ponctuée d'interventions d'invités prestigieux (journaliste spécialisé, par exemple).

En terme d'organisation sur les deux jours habituels de congrès, la première journée serait dédiée à ces interventions ouvertes aussi aux non adhérents, une soirée « adhérents » et la journée du lendemain dédiée aux réunions statutaires clôturées par un déjeuner.

Les membres du CODIR proposent donc aux membres du Conseil d'Administration ce format de congrès pour 2022 ainsi que de l'organiser à Paris/Région parisienne pour des raisons pratiques.

**Les membres du Conseil d'Administration valident cette organisation et proposent de l'organiser vers la mi octobre, de préférence.**

Charles Le Boulanger se charge de vérifier les dates disponibles, les lieux et proposera un devis au prochain CODIR.

Yann Madeline remercie tous les intervenants.

#### **5. Bilan financier**

En l'absence de Philippe Maillot, Yann Madeline fait un point sur les adhésions et les cotisations fédérales. Ces dernières sont en légère amélioration par rapport à cette même date en 2021.

## **6. Questions diverses**

Sans questions diverses, Yann Madeline remercie tous les membres du Conseil d'Administration de la FNSA.

Sans autre point à l'ordre du jour, la séance est levée à 12H30.

